

Délibération

Réunion du comité syndical du 21 Décembre 2023

Délibération n°2023-11

Installation de Madame Christine CHEVALIER

Date de la convocation :

Nombre de membres du Comité Syndical : 53

Nombre de Conseillers en exercice : 53

Date de la convocation : 8 décembre 2023

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ

Présents (31) : Bertrand AFFILE, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Christine CHEVALIER, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Hervé FOURNIER, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal MARTIN, Rémy NICOLEAU, François OUVRARD, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, André SALAUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Francky TRICHET, Bruno VEYRAND.

Absents et représentés (8) : Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à André SALAUN, Marie-Annick BENATRE donne pouvoir à Hervé FOURNIER, Laure BESLIER donne pouvoir à Aziliz GOUEZ, Mathieu COENT donne pouvoir à Jean-Michel CRAND, Franck HERVY, donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE, Michel MEZARD donne pouvoir à Remy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT donne pouvoir à Rita SCHLADT, David SAMZUN donne pouvoir à Eric PROVOST

Absents et excusés (14) : Claude AUFORT, Delphine BONAMY, Christophe COTTA, Philippe EUZENAT, Céline GIRARD-RAFFIN, Stéphanie GUILLON, Jean-Pierre JOUTARD, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Valérie OPPELT, Céline PAILLARD, Jean-Claude PELLETEUR, Tristan RIOM, Aymeric SEASSAU

Délibération

Réunion du comité syndical du 21 décembre 2023 Délibération n°2023-11

Installation de Madame Christine CHEVALIER

La Présidente

Expose,

Par délibération du 13 décembre 2023, le conseil communautaire de la communauté de Communes Erdre et Gesvres a désigné Madame Christine CHEVALIER, pour remplacer Madame Barbara NOURRY, sur la liste des élus délégués au comité syndical du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Il convient donc de l'installer au sein de notre assemblée.

Madame CHEVALIER participait déjà à l'atelier des élus du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.


Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Prend acte de la désignation de Madame Christine CHEVALIER comme membre du comité syndical du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire représentant la communauté de Communes Erdre et Gesvres.
- Autorise Madame la Présidente ou son représentant à accomplir toute formalité liée à l'exécution de la présente décision.

Bertrand AFFILE, Bassem ASSEH, Rodolphe AMAILLAND, Marie-Annick BENATRE, Laure BESLIER, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Hervé FOURNIER, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON, Franck HERVY, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal MARTIN, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, François OUVREAU, Nicolas OUDAERT, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, André SALAUN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Francky TRICHET, Bruno VEYRAND.

Nantes, le 21 Décembre 2023

Johanna ROLLAND
Présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire



PÔLE MÉTROPOLITAIN
NANTES SAINT-NAZAIRE

Délibération

Réunion du comité syndical du 21 décembre 2023

Délibération n°2023-12

Budget 2023 : Décision budgétaire modificative

Nombre de membres du Comité syndical : 53

Nombre de conseillers en exercice : 53

Date de la convocation : 8 décembre 2023

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ

Présents (31) : Bertrand AFFILE, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Christine CHEVALIER, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Hervé FOURNIER, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal MARTIN, Rémy NICOLEAU, François OUVRARD, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, André SALAUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Francky TRICHET, Bruno VEYRAND.

Absents et représentés (8) : Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à André SALAUN, Marie-Annick BENATRE donne pouvoir à Hervé FOURNIER, Laure BESLIER donne pouvoir à Aziliz GOUEZ, Mathieu COENT donne pouvoir à Jean-Michel CRAND, Franck HERVY, donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE, Michel MEZARD donne pouvoir à Remy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT donne pouvoir à Rita SCHLADT, David SAMZUN donne pouvoir à Eric PROVOST

Absents et excusés (14) : Claude AUFORT, Delphine BONAMY, Christophe COTTA, Philippe EUZENAT, Céline GIRARD-RAFFIN, Stéphanie GUILLON, Jean-Pierre JOUTARD, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Valérie OPPELT, Céline PAILLARD, Jean-Claude PELLETEUR, Tristan RIOM, Aymeric SEASSAU

Délibération

Réunion du comité syndical du 21 décembre 2023 Délibération n°2023-12

Budget 2023 : Décision budgétaire modificative

Madame la Présidente expose,

En cette fin d'exercice comptable, il est nécessaire de procéder aux ajustements budgétaires afin de disposer de crédits suffisants pour régler certaines dépenses imprévues ou budgétées sur des comptes incorrects.

Ces dépenses concernent uniquement la section de fonctionnement et s'équilibrent à l'intérieur de ladite section.

Compte	désignation	Ligne de crédit	montant
011	Charges à caractère général	6236	- 4 000 €
65	Autres charges de gestion courante	6584	+4 000 €

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Approuve la décision budgétaire modificative telle que présentée ;
- Autorise Madame la Présidente ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité

POUR (39) : Bertrand AFFILE, Bassem ASSEH, Rodolphe AMAILLAND, Marie-Annick BENATRE, Laure BESLIER, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Jean-Michel GRAND, Anthony DESCLOZIERS, Hervé FOURNIER, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON, Franck HERVY, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal MARTIN, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, François OUVRARD, Nicolas OUDAERT, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, André SALAUN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Francky TRICHET, Bruno VEYRAND.

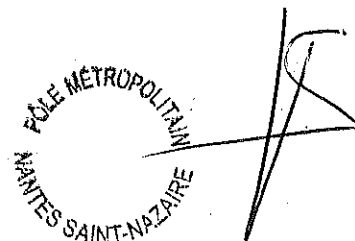
CONTRE (0)

ABSTENTION (0)

Nantes, le 21 Décembre 2023

Johanna ROLLAND

Présidente du pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire



Délibération

Réunion du comité syndical du 21 décembre 2023 Délibération n°2023-13

Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Nombre de membres du Comité Syndical : 53

Nombre de Conseillers en exercice : 53

Date de la convocation : 8 décembre 2023

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ

Présents (31) : Bertrand AFFILE, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Christine CHEVALIER, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Hervé FOURNIER, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal MARTIN, Rémy NICOLEAU, François OUVREARD, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, André SALAUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Francky TRICHET, Bruno VEYRAND.

Absents et représentés (8) : Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à André SALAUN, Marie-Annick BENATRE donne pouvoir à Hervé FOURNIER, Laure BESLIER donne pouvoir à Aziliz GOUEZ, Mathieu COENT donne pouvoir à Jean-Michel CRAND, Franck HERVY, donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE, Michel MEZARD donne pouvoir à Remy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT donne pouvoir à Rita SCHLADT, David SAMZUN donne pouvoir à Eric PROVOST

Absents et excusés (14) : Claude AUFORT, Delphine BONAMY, Christophe COTTA, Philippe EUZENAT, Céline GIRARD-RAFFIN, Stéphanie GUILLON, Jean-Pierre JOUTARD, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Valérie OPPELT, Céline PAILLARD, Jean-Claude PELLETEUR, Tristan RIOM, Aymeric SEASSAU

Délibération

Réunion du comité syndical du 21 décembre 2023 Délibération n°2023-13

Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

La Présidente expose,

Le contexte général

Après l'année 2023 qui a marqué le début d'un nouveau cycle pour le Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire avec de nombreuses expérimentations et études lancées, l'année 2024 verra se poursuivre les travaux et réflexions engagés autour de ses missions prioritaires :

- La révision et la mise en concertation du SCoT, qui doit être arrêté fin 2024 pour être soumis aux Personnes Publiques Associées (PPA) et à enquête publique début 2025, et ainsi tenir notre calendrier initial d'approbation au 2eme semestre 2025 ;
- Le développement de nouvelles études et expérimentations, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire devant accompagner le changement par la mise en œuvre sur le territoire d'actions exemplaires et répliquables au service des intercommunalités
- L'animation d'un espace de coopérations entre nos intercommunalités mais aussi au-delà de nos limites territoriales

Les tendances budgétaires et les grandes orientations du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Pour mémoire, outre les travaux de nos deux agences d'urbanisme pour élaborer le SCoT 3, financés à hauteur de 462 000 € par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, toutes les études, expérimentations et actions prévues au budget 2023 ont été engagées et/ou réalisées :

1. Conduite de la mission Trajectoire 2050
2. Etude de faisabilité sur la perspective de création de lignes de covoiturage
3. Etude pour une stratégie logistique durable à l'échelle du territoire du Pôle métropolitain
4. Etude expérimentale et d'appui méthodologique vers l'intensification foncière dans les zones économiques
5. Assistance à maîtrise d'ouvrage sur la stratégie foncière Pays de Blain dans le cadre de l'AMI ZAN
6. Etude d'évaluation systémique renforcée (en plus de l'état initial de l'environnement)
7. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la stratégie de mise en concertation du SCoT auprès des citoyens et des entreprises

Le travail engagé autour du projet porté par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et des nouveaux sujets d'exploration, ainsi que la poursuite de l'élaboration du SCoT, nécessitent de poursuivre sur le même rythme soutenu qu'en 2023.

Cependant, dans un souci de rigueur budgétaire, il a été proposé aux cinq intercommunalités de ne pas augmenter le montant global des participations.

Les recettes :

Les ressources du pôle étant quasi-exclusivement composées par des contributions des intercommunalités membres, les hypothèses budgétaires présentées s'inscrivent dans la perspective d'un financement majoritairement pourvu par les intercommunalités membres **sans augmentation du montant global de ces participations par rapport au budget 2023, soit 1 163 571 €.**



Délibération

Réunion du comité syndical du 21 décembre 2023

Délibération n°2023-13

Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

En application des statuts du Pôle métropolitain, le calcul du pourcentage de participation de chaque intercommunalité repose pour moitié sur le potentiel fiscal et pour moitié sur le poids de population.

Le tableau ci-après détaille les évolutions des participations qui restent relativement stables. Le pourcentage détaillé ci-après sera donc appliqué pour calculer les contributions 2024 des intercommunalités membres lors du vote du budget primitif.

EPCI	Taux 2023	Taux 2024	Participation 2024	Participation 2023	Evolution
Nantes Métropole	73,79 %	74 %	861 011 €	858 605 €	0,28 %
St Nazaire Agglomération	16,22 %	15,92 %	185 252 €	188 738 €	-1,85 %
Erdre et Gesvres	4,91 %	4,98 %	58 000 €	57 145 €	1,50 %
Estuaire et Sillon	3,85 %	3,87 %	44 988 €	44 813 €	0,39 %
Pays de Blain	1,23 %	1,23 %	14 319 €	14 270 €	0,35 %
			1 163 571 €	1 163 571 €	0,00 %

Pour l'exercice 2023, l'appel de fonds s'est établi à environ 1,27€/ habitant. En 2024, il est stabilisé à hauteur de 1,26 €/ habitant.

Les recettes d'investissements proviendront principalement de l'autofinancement, du Fonds de compensation de la TVA, des amortissements, de subventions et des résultats de l'exercice 2023. Pour rappel, fin 2022, le budget présentait un excédent de près de 500 000 €. Une partie de cet excédent a été utilisée en 2023 (restes à réaliser) et devrait donc être en nette diminution fin 2023.

Les dépenses :

Les dépenses réelles 2024 (fonctionnement et investissement) devraient s'élever à environ 1,25 M° d'€ auxquels viendront s'ajouter les dépenses permises par les éventuels résultats excédentaires de l'exercice 2023.

Les principaux postes de dépenses seront les suivants :

Le poste le plus important correspond aux financements des programmes partenariaux des deux agences d'urbanisme, l'Auran d'une part et l'Adrn d'autre part. Ces deux partenaires décisifs continueront d'accompagner le Pôle métropolitain au long court à la fois dans l'observation des dynamiques territoriales (observatoires, indicateurs de suivi du SCoT), et depuis 2023, ils sont particulièrement mobilisés dans l'élaboration du Scot et l'écriture du futur Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), du document d'orientation et d'objectifs (DOO) ainsi que du Document d'Aménagement Artisanal Commercial en cours.

Les nouvelles conventions pluriannuelles liant le pôle aux deux agences ont été validées par le comité syndical le 3 décembre 2021 pour la période courant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026. En 2023, le montant alloué aux participations pour les deux agences était de l'ordre de 462 k€ répartis entre la section de fonctionnement (contributions au fonctionnement) et la section d'investissement (pour tout ce qui relève du Schéma de cohérence territoriale). Pour 2024, il sera sensiblement identique au montant 2023.

Délibération

Réunion du comité syndical du 21 décembre 2023 Délibération n°2023-13

Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Adossée à la révision du SCoT, l'ambition de concertation continue de celui-ci va nécessiter une nouvelle phase de mobilisation de la société civile constituée, des acteurs impliqués et plus généralement des habitants.

La refonte du site internet du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire est devenue impérative pour prendre en compte ce nouveau cycle engagé et organiser au mieux la concertation numérique autour de la révision du SCoT. Un budget est donc prévu, pour la phase 2 de concertation et la refonte du site internet, à hauteur de 45 000 €.

La part des dépenses de personnels, en évolution depuis la restructuration complète de l'équipe technique autour de 5 ETP, permet une organisation efficiente, et d'assurer les trois missions du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire : animation du projet politique commun, mise en révision du SCoT et accompagnement au changement par les expérimentations.

Ces dépenses sont réparties entre la mise à disposition par la CARENE des 5 ETP pour l'équipe permanente du pôle métropolitain - dont la création des postes de Responsable des affaires générales et de cheffe de projet « démonstrateur des possibles », refacturés pour la 1ère fois en 2024 - et la mise à disposition de la Cellule Opérationnelle de Prévention des Risques Environnementaux de Nantes Métropole à hauteur de 5% de l'ensemble des 4 ETP de l'équipe de la COPRE.

Les études et expérimentations : Par ailleurs, toujours à budget constant, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire provisionne des crédits à hauteur de 140 000 € permettant la mobilisation de prestataires externes pour réaliser des **études, expérimentations et expertises spécifiques complémentaires au service du territoire et des intercommunalités membres**, que ce soit en section de fonctionnement ou d'investissement (pour les études liées à l'élaboration du SCoT).

- Dans la déclinaison de la démarche Trajectoire 2050, des premières expérimentations assurées, et de la phase de concertation de l'année 2023, plusieurs sujets émergent et viendraient enrichir la réflexion à l'échelle du Pôle métropolitain, dont notamment : une mission d'accompagnement au changement de la perception de la densité par les habitants de notre territoire, une rencontre autour des enjeux estuariens en coopération avec le PETR du Pays de Retz et d'autres pôles métropolitains français, une déclinaison opérationnelle de l'étude d'intensification foncière en parcs d'activités économiques par des expérimentations in situ, la déclinaison de l'approche Isadora par une étude expérimentale d'intégration de la notion de santé globale dans l'aménagement, ou encore une mission d'accompagnement et d'expérimentation autour des enjeux agricoles de transmission et d'habitat.

Dans le cadre des procédures d'évolution du schéma de cohérence territoriale, le pôle est également amené à solliciter les **expertises et analyses de cabinets juridiques** et il est également nécessaire de provisionner des dépenses d'avocats en cas de contentieux juridiques impliquant le SCoT (autorisation de CDAC, autorisation de construire en zones littorales...) : cela représente une provision de l'ordre de 30 000 € par an.

Les autres frais de fonctionnement du pôle correspondent aux frais de transports, fournitures, téléphonie, de locaux... mais aussi les frais d'enquêtes publiques et d'insertions presse réglementaires. Ces frais représentent environ 10% du budget de fonctionnement.

Par ailleurs, le Pôle métropolitain adhère à plusieurs organismes extérieurs et leur verse à ce titre une cotisation annuelle. Il s'agit de la Fédération Nationale des SCoT (qui joue un rôle utile

Délibération

Réunion du comité syndical du 21 décembre 2023

Délibération n°2023-13

Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

de relais vers le gouvernement des problématiques liées à l'application du ZAN dans les territoires), de la Maison Régionale de l'Architecture des Pays de la Loire ou encore de Novabuild.

En 2024, il est proposé de conventionner avec deux nouveaux partenaires :

- Le comité 21 Grand Ouest, premier réseau multi-acteurs dédié au développement durable
- BRUDED, une association composée de collectivités du grand ouest qui a pour but de favoriser concrètement la prise en compte du développement durable dans la politique locale et ayant pour vocation de favoriser les échanges entre les élus dans le but de mutualiser les savoir-faire et expériences. Ce nouveau partenariat permettra d'appuyer la mission d'expérimentations du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire par des actions d'animation, de sensibilisation, de capitalisation, de valorisation et d'accompagnement de projets, sur les sujets qui nous questionnent, en organisant des échanges et des coopérations entre collectivités, le partage et le transfert d'expériences à l'échelle de notre territoire du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, mais aussi avec nos territoires voisins.

L'endettement : Le Pôle métropolitain n'a jamais, depuis 2003, contracté d'emprunt, son budget annuel en investissement est entièrement assuré par de l'autofinancement, la récupération de la TVA et des subventions d'investissement. Il n'est pas prévu recourir à l'emprunt sur les prochains exercices.

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 tel que présenté.
- Autorise Madame la Présidente ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

A l'unanimité

Nantes, le 21 Décembre 2023

POUR (39) : Bertrand AFFILE, Bassem ASSEH, Rodolphe AMAILLAND, Marie-Annick BENATRE, Laure BESLIER, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Hervé FOURNIER, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON, Franck HERVY, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal MARTIN, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, François OUVREAU, Nicolas OUDAERT, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, André SALAUN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Francky TRICHET, Bruno VEYRAND.

Johanna ROLLAND
Présidente du pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire



CONTRE (0)
ABSTENTION (0)

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 044-200035335-20231221-2023_13-DE



Délibération

Réunion du comité syndical du 21 décembre 2023

Délibération n°2023-14

Budget 2024 : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024

Nombre de membres du Comité syndical : 53

Nombre de conseillers en exercice : 53

Date de la convocation : 8 décembre 2023

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ

Présents (31) : Bertrand AFFILE, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Christine CHEVALIER, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Hervé FOURNIER, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal MARTIN, Rémy NICOLEAU, François OUVRARD, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, André SALAUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Francky TRICHET, Bruno VEYRAND.

Absents et représentés (8) : Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à André SALAUN, Marie-Annick BENATRE donne pouvoir à Hervé FOURNIER, Laure BESLIER donne pouvoir à Aziliz GOUEZ, Mathieu COENT donne pouvoir à Jean-Michel CRAND, Franck HERVY, donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE, Michel MEZARD donne pouvoir à Remy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT donne pouvoir à Rita SCHLADT, David SAMZUN donne pouvoir à Eric PROVOST

Absents et excusés (14) : Claude AUFORT, Delphine BONAMY, Christophe COTTA, Philippe EUZENAT, Céline GIRARD-RAFFIN, Stéphanie GUILLON, Jean-Pierre JOUTARD, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Valérie OPPELT, Céline PAILLARD, Jean-Claude PELLETEUR, Tristan RIOM, Aymeric SEASSAU

Délibération

Réunion du comité syndical du 21 décembre 2023

Délibération n°2023-14

Budget 2024 : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024

Madame la Présidente expose,

En application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Afin de permettre au Pôle métropolitain, avant l'adoption du budget prévu en février 2024, d'engager et mandater des dépenses d'investissement, il est proposé au comité syndical d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement tels que définies ci-dessous :

Chapitre	Crédits inscrits au budget 2023	Autorisation jusqu'à l'adoption du BP 2024
20/Immobilisations incorporelles	633 360,48 €	158 340,12 €
21/ Immobilisations corporelles	5 000 €	1 250 €
204/subventions d'équipements	-	-
TOTAL	638 360,48 €	159 590,12 €

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Autorise l'engagement, le mandatement et la liquidation des dépenses d'investissement dans les limites définies dans le tableau ci-dessus ;

- Autorise Madame la Présidente ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité

POUR (39) : Bertrand AFFILE, Bassem ASSEH, Rodolphe AMAILLAND, Marie-Annick BENATRE, Laure BÉSLIER, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Hervé FOURNIER, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON, Franck HERVY, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal MARTIN, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, François OUVREAU, Nicolas OUDAERT, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, André SALAUN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Francky TRICHET, Bruno VEYRAND.

CONTRE (0) ABSTENTIONS (0)

Nantes, le 21 Décembre 2023

Johanna ROLLAND

Présidente du pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

